

## WEB

SNE-FSU :

[sne@fsu.fr](mailto:sne@fsu.fr)  
<http://www.sne-fsu.org>

## SECRETAIRES SNE-FSU

### Secrétaire Général

Jean Luc CIULKIEWICZ

SNE-FSU

104 rue Romain Rolland  
93260 LES LILAS

[jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr](mailto:jean-luc.ciulkiewicz@fsu.fr)

Tel bur: 01 41 63 27 30

Port: 06 85 91 03 50

Permanence 01 40 81 22 28

### Secrétaires adjoints

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

[patrick.saintleger@eauremc.fr](mailto:patrick.saintleger@eauremc.fr)

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

## SECRETAIRES BRANCHES

### ADEME

Ruven GONZALEZ

06 52 22 04 56

[ruven.gonzalez@ademe.fr](mailto:ruven.gonzalez@ademe.fr)

### ESPACES PROTEGES

Anthony TURPAUD

06 12 09 12 39

[sne.mercantour@gmail.com](mailto:sne.mercantour@gmail.com)

### EAUX & MILIEUX AQUATIQUES

Patrick SAINT-LEGER

06 70 81 17 16

[patrick.saintleger@eauremc.fr](mailto:patrick.saintleger@eauremc.fr)

### MILIEUX & FAUNE SAUVAGE

Jean-Marc MARSOLLIER

06 08 47 23 35

[marsollier.sne@gmail.com](mailto:marsollier.sne@gmail.com)

### SERVICES DE L'ETAT

Bruno DESJARDINS

03 87 56 42 71

[bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bruno.desjardins@developpement-durable.gouv.fr)

## Compte-rendu de la rencontre bilatérale avec Olivier LAROUSSINIE

Le vendredi 9 janvier 2015 au siège de l'ONEMA, une délégation du SNE-FSU a rencontré Olivier LAROUSSINIE, chargé de la préfiguration de l'Agence Française pour la Biodiversité.

Cette importante délégation conduite par Jean-Luc Ciulkiewicz était composée de Jean-Marc Marsollier (ONCFS), Naïk Faucon (ATEN), Véronique Caraco (PNF), Fabien Pasquet (DREAL) et Jean-Marc Fau (ONEMA) afin de représenter le plus largement possible la diversité des opérateurs et services susceptibles d'être impactés par la création de la future Agence.

Pendant près de deux heures, cette rencontre nous a permis, de questionner le préfigurateur sur l'avancée de ce chantier.

Dès l'amorce du débat, Olivier Laroussinie nous déclare que sans être à l'intérieur de l'AFB, l'ONCFS est incontournable comme acteur de la biodiversité terrestre. Il précise que 2/3 des agents concernés par le projet sont en dehors de son périmètre actuel et il nous confie également qu'il est peu probable que la Ministre revienne sur ce périmètre.

## Vous avez dit bancaire l'AFB ?

### LA LETTRE DE MISSION :

La lettre de mission du préfigurateur est en cours de signature. Dès réception, elle fera l'objet d'un envoi aux directeurs des quatre établissements concernés pour formaliser leur implication dans la mission de préfiguration de l'AFB. Sans nous en dire plus sur son contenu, Olivier Laroussinie nous confie néanmoins que celle-lettre n'est pas très précise.

## **Le calendrier fixé est détaillé point par point :**

Fin janvier : une communication interne, inter-établissements et une communication institutionnelle et grand public devront se mettre en place ;

Février : rencontre avec la Ministre sur le calage entre leurs premières propositions et l'ambition politique ;

Fin mars : séminaire des « cadres » qui permettra de faire la synthèse des contacts pris par l'équipe de préfiguration et de préparer un colloque national ouvert aux professionnels de la biodiversité, traitant du positionnement et des missions de la future agence.

Fin mai : Colloque national sur le modèle « Chamonix, 2010 », sur invitation (300 personnes attendues, nombreux ateliers de travail...). Les débats, orientés par les conclusions du séminaire des cadres, devraient permettre d'entendre l'avis des professionnels de la biodiversité sur les missions et le fonctionnement de l'Agence.

Janvier 2016 : quel que soit le calendrier parlementaire, Olivier Laroussinie nous a assuré que les éléments nécessaires au démarrage de l'AFB devraient être prêts : Contrat d'Objectifs d'installation (COB), budget, localisation et organigramme. Les éléments/problèmes techniques dont la résolution n'est pas nécessaire pour un démarrage au 01/01/2016 seront étudiés ultérieurement.

## **LOCALISATION**

**Les 3 pôles géographiques existants** seraient maintenus conservant la logique terrestre à Montpellier, marine à Brest et aquatique à Vincennes. Il n'y aurait pas de mobilité forcée et les services n'auront pas à être déménagés. Les élus montpelliérains se mobilisent pour que le siège de la future AFB soit implanté sur leur territoire, et si la décision n'est pas encore prise, Montpellier semble avoir le vent en poupe !

## **INTERFACE AFB - SERVICES DE L'ETAT**

Le préfigurateur est dans l'attente de l'éclaircissement du rôle attendu de chacun des futurs acteurs de la biodiversité, en particulier quant aux relations entre les services de l'Etat et l'Agence. Sans préjuger du résultat de la réflexion, il constate que les missions d'expertise actuelles des services de l'Etat résultent pour beaucoup d'un héritage des premières heures du défunt ministère de l'Environnement et que cette situation pourrait être remise en question. En revanche, l'autorité régaliennne doit continuer à être exercée par le préfet, en s'appuyant sur les compétences techniques des DREAL.

Le SNE-FSU s'interroge néanmoins sur le maintien de compétences techniques pointues en DREAL, absolument nécessaires à la conduite des politiques comme aux actions régaliennes en l'absence de missions d'expertise. A minima, le SNE formule une demande d'information des agents des services de l'Etat sur l'Agence, sinon leur association dans l'intérêt même du projet dans un temps où les services vont à nouveau être réformés à marche forcée. Bien qu'en accord avec ce constat,

le préfigurateur estime toutefois qu'il n'est pas entièrement de son ressort de gérer l'information des personnels des services de l'Etat, et qu'il s'agit plutôt du rôle du Ministère en tant que tel.

## **MISSION DE POLICE**

Nous rappelons à Olivier Laroussinie l'extrême inquiétude des agents des services territoriaux de l'ONEMA concernant les missions qui seront les leurs au sein de l'AFB, et en particulier l'exercice de la Police de l'Environnement qui représente plus de la moitié de leur activité actuelle.

Il nous répond que les missions de police feront bien partie des missions des agents de l'Agence, ces missions étant inscrites dans le texte du projet de Loi. Mais il entend les inquiétudes des personnels de l'ONEMA et nous indique qu'un groupe de travail sur ce sujet va être rapidement constitué afin de le clarifier, dès parution du rapport MAP police.

Territorialisation : Olivier Laroussinie rappelle également que plusieurs paramètres tels que les restructurations des régions, le rôle des préfets (juge et partie), l'évolution des différentes législations dépassent les prérogatives de la mission de préfiguration. Le Ministère doit être alerté sur ces difficultés.

## **RH et VOLET SOCIAL**

Nous insistons pour que parallèlement à la construction de l'Agence soit mené le chantier de revalorisation statutaire des catégories C et B, à l'égal de celui du quasi statut pour les contractuels de l'Etat qui est un prérequis législatif. Si ce chantier dépend plus spécifiquement du Ministère, il reste impératif que ces chantiers soient conduits à terme rapidement pour donner une chance à l'AFB d'assumer ses ambitions.

Effectifs : nous rappelons l'inadéquation flagrante entre missions et effectifs :

Le préfigurateur estime que pour un fonctionnement a minima, il manquerait 100 à 150 ETP.

Le SNE-FSU souligne que pour assumer a minima les actuelles missions à l'ONEMA, il manque déjà 150 ETP !

Et monsieur Laroussinie de compléter : il me manque aussi 150 ETP dans mon établissement (les Aires Marines Protégées) !

Bilan des effectifs : on est loin du compte !

Prestations sociales (Cesu, chèques vacances, etc) et prévoyance : le SNE-FSU demande que dans le cadre de la construction de l'AFB soit prévue la mise en place d'un organisme de gestion type Commission Centrale de l'Action Sociale pour la prise en charge des prestations sociales et de la prévoyance.

## **FORMATION**

-Prise en charge de la formation ATE/TE dans le plan de formation du MEDDE. Nous rappelons la nécessité de revoir le plan de formation et de mettre en place un groupe de travail sur le sujet.

## **LES MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS, LES MISSIONS, LE FONCTIONNEMENT**

**La question de la méthode de travail avec les 4 Etablissements intégrés se pose : doit-on abandonner pour un temps les COB en construction et quelles seront les directives pour les directions ?**

### **Quel sera leur rôle au sein de la mission de préfiguration ?**

En ce qui concerne le décret sur le rattachement des parcs nationaux, le SNE pose la question du devenir des missions de PNF reprises dans la loi ainsi que la question de la place des Parcs Nationaux dans la gouvernance de l'Agence.

Olivier Laroussinie souhaite que la loi et les décrets d'application ne précisent pas le contenu de tous les comités d'orientation, afin de laisser le maximum de liberté à l'organisation interne. En particulier, il est attaché à un conseil d'administration traitant du fonctionnement administratif de l'établissement, quand les comités techniques traiteraient des questions techniques.

## **CONTRIBUTION DU SNE-FSU**

Prochain CTM : un point sera ajouté à l'ordre du jour afin de traiter le sujet AFB, dont la question des relations services de l'Etat – Agence.

Commission spécialisée du CNTE (Comité National de Transition Ecologique) : le SNE ne fait pas partie du CNTE. En revanche et par l'intermédiaire de la FSU, le SNE va solliciter par courrier la présidente de la commission spécialisée pour participer à cette dernière et faire valoir ses positions.

Comité de suivi, dont celui du chantier quasi-statut : le MEDDE met en place ce comité sur le même modèle que le CTM ; la représentation officielle du SNE-FSU ne permettant pas d'assurer une bonne représentation de la diversité des agents concernés, il est proposé au préfigurateur des rencontres bilatérales régulières (fin février ; fin mars et avant l'été) : proposition acceptée. Par ailleurs, dans le cas où le comité de suivi ne sera pas entièrement adapté, Olivier Laroussinie n'est pas opposé à l'organisation d'une réunion inter-CT des établissements concernés.

Nos points de vigilances: Le bon accueil d'Olivier Laroussinie ne modifie en rien le constat d'incertitudes sur la création de l'Agence Française pour la Biodiversité, hors la promesse du Président de la République.

**Le SNE-FSU considère que le projet actuel doit encore démontrer qu'il est potentiellement crédible, en particulier au regard d'une cohérence qu'il ne pourra trouver qu'avec la levée des préalables suivants :**

- la définition précise des missions et l'identification de l'impact de cette définition sur les autres opérateurs et services du même champ d'interventions.
- les modalités de gestion des échanges et des prises de décisions partagées avec ces mêmes partenaires (Services de l'Etat, Parcs Nationaux, ONCFS ...)
- la localisation des différents sites (sièges et délégations).
- la mise en place préalable et effective du quasi-statut.
- le volet action sociale et prévoyance.